

## **37744 - Soigner une canine au cours d'une journée de Ramadan**

---

### **question**

Ma canine commence à se dégager provoquant une douleur sévère. Aussi m'est il permis :

- 1) d'appliquer un calmant sur la gencive pendant le jeûne ;
- 2) de me faire anesthésier pour subir une opération d'extraction tout en observant le jeûne ?

### **la réponse favorite**

Oui, il est permis de se soigner les dents et d'appliquer une pommade ou d'autres remèdes à la gencive tout en observant le jeûne, pourvue de ne pas avaler le médicament.

On lit dans l'ouvrage intitulé : sabûuna massala... fi as-siyam : « Il y'a des choses qui n'interrompent pas le jeûne. Et nous en citons à titre d'exemple :

- 1) Le placement de comprimés sous la langue pour prévenir les attaques cardiaques et d'autres (affections), à condition de ne pas avaler les éléments qui passent à la gorge ;
- 2) Pratiquer une cavité dans une dent, en extraire une, les nettoyer, utiliser le cure-dent ou le dentifrice, pourvu de ne pas avaler les éléments qui arrivent à la gorge ;
- 3) Se gargariser, rejeter de l'air, utiliser un vaporisateur pour soigner la bouche, à condition de ne rien avaler »

Il n'y a pas de mal encore à subir une opération chirurgicale nécessitant l'anesthésie au cours d'une journée du Ramadan, à condition que l'anesthésie n'entraîne pas une perte de conscience pour toute la journée : c'est à dire du lever au coucher du soleil. Car une telle anesthésie est assimilable au sommeil. Se référer à la question n°[12425](#).